

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

Décision numéro 19/2024 du 17 mai 2024

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC LA SOCIETE SIGNAUD GIROD POUR L'ACHAT DE NUMEROS DE MAISONS DANS LE CADRE DE LA RENUMEROTATION DES BATIMENTS SUITE A LA MISE EN PLACE DE LA BASE D'ADRESSE LOCALE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 08 septembre 2023 (rubrique N° 4), portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de fournitures qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune ([www.mohon.fr](http://www.mohon.fr)) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1er juillet 2022,

Considérant qu'il convient de procéder à la renumérotation des bâtiments dans les lieux-dits au titre du pouvoir de police générale du Maire suite à la mise en place de la base d'adresse locale,

Vu la proposition de la société SIGNAUX GIROD en date du 14 mai 2024,

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est passé un marché de fournitures avec la société SIGNAUX GIROD de St Gilles (35) pour l'achat de plaques de numérotation de maisons pour les lieux-dits dans le cadre d'une renumérotation suite à la mise en place de la base d'adresse locale. Le coût s'élève à 2 430, 69 € HT.

**Article 2** : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne : 17 mai 2024

Fait à Mohon le 17 mai 2024

Le Maire,  
Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé à la prochaine séance